



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

BULLETIN D'INFORMATION N° 30

En décembre 2020

Chers, chères adhérent.e.s et sympathisant.e.s,

RSN, fidèle à ses fondements, agit d'une manière équilibrée : actions sur le terrain et toujours présent dans les réunions avec la direction du CHM et les autres associations de notre centre naturiste. Dans ce Bulletin nous voulons vous informer de nos dernières activités et des résultats de ces réunions avec la direction.

Depuis août 2020 sur l'initiative de RSN et des Montafreunde un calendrier de réunions entre la direction et les associations a été mis en place pour délibérer sur les travaux, les installations, l'implantation des bungalows et surtout un nouveau CPT (Cahier de prescriptions techniques) qui régleme les futures constructions et modifications des bungalows et parcelles au CHM (plus d'infos dans ce qui suit).

Actuel : les haies de thuya – action commune !

En raison des alertes répétées des pompiers et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la direction du CHM envisage d'abattre toutes les haies de thuya ainsi que d'autres plantes inflammables dans notre centre. A la demande de RSN, M. BRAHIMI a assuré lors de la réunion de novembre 2020 que la SOCNAT va prendre à sa charge l'enlèvement de ces plantes inflammables à condition que les propriétaires en fassent la demande avant le 15 janvier 2021. La direction est déjà en train d'acheter les machines nécessaires. Après 15 janvier 2021, l'enlèvement des sapinettes sera à la charge des propriétaires.

Afin d'avoir plus de clarté dans cette affaire, RSN a envoyé le mail suivant à la direction actuelle :

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir attiré notre attention sur les risques d'incendie liés à certains végétaux au CHM. Nos adhérent.e.s se posent des questions sur la nature exacte des plantations à enlever.

Aussi, afin de ne pas vous solliciter inutilement ou à l'inverse d'être pénalisé.e.s faute d'action, nous vous serions reconnaissant.e.s de nous communiquer le rapport de la commission sécurité, qui est venue faire un contrôle au CHM le 28 octobre 2019.

D'avance un grand merci, cordialement

Lucile Toussaint pour le bureau RSN

**Contact RSN : Mail : rsn.chm@orange.fr, tél. : 06 60 05 77 90, internet : <http://respect-sante-nature.fr>
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, M. GALLIOT, 139 bd. Jean Jaurès, 92110 Clichy La Garenne
Au CHM : chez Hannes LINCK, Soleil 27**

Comme ni RSN ni les autres associations ont reçu ce rapport ou une réponse claire et afin d'empêcher un massacre arbitraire des plantations sans concertation avec les propriétaires et les associations, RSN vous invite à envoyer un mail personnel avec votre ferme désapprobation à la direction du CHM (adresses en bas). Espérons que cette action solidaire provoque une réaction positive amenant à une discussion ouverte et à une action adaptée à la sécurité du CHM ET aux situations des propriétaires concernés.

Les adresses : dirchm@vacanceselect.com, adjchm@vacanceselect.com, g.lamure@vacanceselect.com et en copie rsn.chm@orange.fr.

Le nouveau Cahier des Prescriptions Techniques

Le CPT n'est pas encore finalisé. RSN s'est efforcé dans les discussions de préserver le caractère forestier du CHM et a encouragé des mesures écologiques comme des réservoirs d'eau de pluie ou de carrés de légumes dans les parcelles.

Après la dernière réunion avec les associations, la direction n'a pas finalisée la rédaction avant l'envoi des redevances. Nous ne savons pas encore lesquelles de nos propositions ont été réalisées. RSN continue à vouloir :

- l'extension de l'autorisation des claustras pour les bungalows à proximité d'espaces recevant du public,
- la maintenance des terrasses gravillonnées ou carrelées au cas de changement de propriétaire,
- une liste de plantations recommandées au lieu des thuyas et autres plantes très inflammables.

Meilleure correspondance des transports en commun jusqu'au et depuis le CHM

Depuis septembre 2020 il y a deux bus le soir de la gare de Lesparre au CHM en semaine. Pendant les vacances scolaires le bus n° 712 partait de la gare de Lesparre au moment où le train TER arrivait. Mais à la demande de notre secrétaire Hannes Linck, auprès de Transgironde, l'horaire de ce bus a été décalé de 5 minutes. A partir de novembre 2020 pendant toute l'année, il sera désormais facile d'accéder au CHM par le train puis le bus.

Un autre changement d'horaire : Le premier bus du matin (lundi à vendredi) part maintenant à 6h57 au lieu de 7h07 du CHM vers la gare de Lesparre, avec la correspondance vers Bordeaux. Notre horaire actualisé se trouve en français, allemand et anglais sur www.respect-sante-nature.fr -> Service.

Un nouveau changement de direction

A notre avis, la défense du naturisme doit aussi s'exprimer pleinement à travers le CPT. Il devra à nouveau être confirmé par le nouveau directeur car Mr. BRAHIMI n'est plus à la tête de notre centre naturiste. Une nouvelle direction n'a pas encore été installée. Mais la direction de transition, directeur Gaël Lamure, s'est déjà exprimée de vouloir continuer les réunions d'échange avec les associations et a proposé une date pour fin janvier.

La « Zone Tampon » et la déchetterie

L'aménagement de la zone tampon est pour l'instant suspendu. La déchetterie qui est actuellement dans cette zone devrait être déplacée dans un autre endroit.

RSN, force de proposition, soumet les idées suivantes :

- plusieurs secteurs pour les différents déchets
- l'élaboration d'un système de recyclage complet en coopération avec les associations
- Le reboisement de la zone actuellement occupée par la déchetterie avec des plantes endémiques.

Le geste commercial de Vacanceselect

Les 200€ confirmés par Mr FALCO, directeur des relations résidents de Vacanceselect, sont très loin des revendications de RSN et des 450 signataires de notre pétition de cet été. Nous avons exprimé notre total désaccord par l'envoi d'une lettre au PDG de la Socnat M. Hénin et un courrier à la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde pour obtenir 400€ de plus (au lieu du Pass Nomade sans beaucoup de valeur pour les usagers du CHM) soit 200 +400 = 600€. Ensuite nous avons - par un courrier inter associatif - interpellé à nouveau la direction de Vacanceselect sans obtenir gain de cause. Malheureusement la seule avancée est une absence d'augmentation de la redevance pour 2022, celle de 2021 étant acquise par la lettre de Mr FALCO et appliquée sur les redevances 2021. Vous trouvez les courriers sur www.respect-sante-nature.fr.

Plusieurs membres nous ont demandé conseil étant donné la position figée de Vacanceselect. Nous conseillons que chacun.e fasse selon ses habitudes : Payer avant le 15 décembre 2020 avec la déduction de 50€ de la somme TTC ou en plusieurs fois en 2021. Mais en tout cas, il ne faut pas oublier la déduction de 200€ accordé par Vacanceselect !

Malgré les événements sanitaires, sociaux, économiques et culturels, qui ont perturbé l'année 2020, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et que 2021 pose et inaugure des bases rassurantes à vos projets respectifs.

Salutations Naturistes.

Le CA de RSN.

P.S. Rappel à ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2020 (15€) : Merci de régler le plus vite possible par chèque à notre président Marc GALLIOT (adresse en bas de page).